



Procès-verbal

Assemblée Générale

Date 28 janvier 2013

Auteur Jean-Pierre HUGUES

Référence LFP.PV.AG.2012.12.07

Réunion du 7 décembre 2012

Président Frédéric THIRIEZ

Présents **Membres et clubs représentés après vérification des pouvoirs**

Clubs professionnels de Ligue 1

BORDEAUX (Jean-Claude BLANC, mandat), BREST (Jean-Raymond LEGRAND, mandat), EVIAN (Patrick TROTIGNON), LILLE (Patrick TROTIGNON, mandat), LYON (Nicolas HOLVECK, mandat), MARSEILLE (Félicien LABORDE, mandat), MONTPELLIER (Stéphane TESSIER, mandat), NANCY (Nicolas HOLVECK, mandat), PARIS (Jean-Claude BLANC, mandat), REIMS (Jean-Pierre CAILLOT), SAINT-ETIENNE (Stéphane TESSIER, mandat), SOCHAUX (Jean-Pierre CAILLOT, mandat), TROYES (Jean-Pierre LOUVEL, mandat), VALENCIENNES (Jean-Raymond LEGRAND).

Clubs professionnels de Ligue 2

ANGERS (Saïd CHABANE), CLERMONT (Waldemar KITA, mandat), DIJON (Jean-François GONDELIER), GAZELEC AJACCIO (Jean-François GONDELIER, mandat), GUINGAMP (Saïd CHABANE, mandat), LAVAL (Jean-Louis GAZEAU), LE HAVRE (Jean-Pierre LOUVEL), LE MANS (Félicien LABORDE, mandat), LENS (Frédéric SEBAG, mandat), MONACO (Karim FRADIN, mandat), NANTES (Waldemar KITA), NIMES (Jean-Louis GAZEAU), NIORT (Karim FRADIN, mandat), TOURS (Frédéric SEBAG).

Excusés AC AJACCIO, AC ARLES AVIGNON, AJ AUXERRE, SC BASTIA, SM CAEN, LA BERRICHONNE DE CHATEAUROUX, FC ISTRES, FC LORIENT, OGC NICE, STADE RENNAIS FC, CS SEDAN, TOULOUSE FC.

Assistent MM. Jean-Pierre DENIS, Philippe DIALLO, Jean-Pierre HUGUES, Damien LEDENTU, Noël LE GRAËT, Patrick RAZUREL, Pierre REPELLINI, Eric ROLLAND, Jean VERBEKE.

MM. Jérôme BELAYGUE, Sébastien CAZALI, Frédéric JAILLANT, Adrien MAUREL, Joseph PRISO, Arnaud ROUGER.

Mmes Anne BONDU, Stéphanie BOURDAIS, Julie HEBERT, Sarah PALLUEL.

Les 28 clubs, présents ou représentés, permettent d'atteindre 70 voix, soit le quorum prévu à l'article 14 des statuts.

La séance est ouverte à 11 h 10.



Procès-verbal

Assemblée Générale

1. Adoption du précédent procès-verbal

L'Assemblée générale,

adopte le procès-verbal de la réunion du 12 octobre 2012.

2. Approbation des comptes de la LFP pour la saison 2011 / 2012

L'Assemblée générale,

approuve les comptes de la LFP, présentés par M. Jean-Pierre DENIS, Trésorier Général après avoir entendu le rapport de M. Jacques LEVI, Commissaire aux comptes, sur le bilan et les comptes de la Ligue de Football Professionnel au titre de la saison 2011 / 2012,

Le chiffre d'affaires s'élève à 786,5 M€. Il correspond à la dernière année d'application des contrats audiovisuels signés pour 4 ans avec Canal+ et Orange pour les droits France et Canal+ Events pour les droits internationaux, à une légère hausse des recettes diverses, et à des refacturations techniques liées à la chaîne C FOOT.

Le produit distribué aux clubs atteint le montant de 641,7 M€, stable par rapport à la saison précédente.

Le prélèvement pour la taxe Buffet, au profit du sport amateur se monte à 36 M€, au même niveau que la saison précédente.

Les engagements de solidarité envers le football amateur ont représenté un montant de 16,8 M€ au titre du protocole financier FFF/LFP pour 2011/2012.

L'exercice 2011-2012 se solde par un résultat net positif de 761 008,25 € que l'Assemblée générale décide d'affecter au compte report à nouveau.

3. Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale,

conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur,

renouvelle dans ses fonctions, pour un mandat de 6 années, le cabinet PriceWaterhouseCoopers (PWC), représenté par Monsieur Jacques LEVI, Associé, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire,



Procès-verbal

Assemblée Générale

et désigne Madame Anik CHAUMARTIN, Associée, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Etienne BORIS.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018.

Monsieur Jacques LEVI et Madame Anik CHAUMARTIN ont fait savoir dès avant ce jour qu'ils acceptaient les fonctions de Commissaire aux comptes de la LFP, respectivement titulaire et suppléant, et qu'ils satisfaisaient à l'ensemble des conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

La séance est levée à 12 h 00 après l'intervention du Président de la FFF

Le Président,
Frédéric THIRIEZ

Le Directeur Général,
Jean-Pierre HUGUES